

Effondrement des conditions institutionnelles et exigences épistémologiques : un équilibre désormais impossible

Collapse of institutional conditions and epistemological requirements:
a balance that is now impossible

Richard Gaillard^a

Résumé

Après avoir rappelé la forme singulière des relations historiques entre les acteurs de la recherche et ceux de la formation en travail social, des points de repère sur la place déterminante des conditions institutionnelles préalables à toute activité scientifique seront proposés. Une photographie de l'évolution de l'enseignement supérieur et de la recherche française dessinera des perspectives inquiétantes où ces possibilités institutionnelles semblent remises en cause. Ce texte se veut une invitation à construire une lucidité collective à l'égard de l'effondrement de ces conditions et de ses effets sur la recherche.

Mots clés : conditions institutionnelles, épistémologie, recherche en sciences sociales, formation en travail social.

Abstract

After reviewing the unique, deteriorated state of historical relations between those involved in research and those involved in social work training, reference points will be proposed regarding the decisive role of institutional conditions that are prerequisites for any scientific activity. A snapshot of how these conditions have evolved in French higher education and research will paint a worrying picture, in which the institutional capacity to meet the minimum epistemological requirements for this type of activity is called into question. This text is intended as an invitation to develop a collective awareness of the collapse of these conditions and its effects.

Keywords: institutional conditions, epistemology, social science research, social work education.

^a Professeur de sociologie de l'Université d'Angers, Laboratoire ESO (Espaces et Sociétés) ; Directeur de la Chaire FAIRS.

Introduction

Au regard de la thématique de ce numéro de *Tétralogiques* portant sur les rapports entre le champ du travail social et une épistémologie des savoirs, notre contribution sera centrée sur ce que nous considérons comme un point aveugle caractéristique de ces rapports. Après avoir rappelé la forme singulière et dégradée des relations historiques entre les acteurs de la recherche et ceux de la formation en travail social, nous donnerons quelques points de repère sur la place déterminante des conditions institutionnelles préalables à toute activité scientifique. Une photographie de l'évolution récente de ces conditions dans l'enseignement supérieur et la recherche française dessinera des perspectives inquiétantes où les possibilités institutionnelles de tenir les exigences épistémologiques minimum de ce type d'activité sont remises en cause. Ce texte se veut donc une invitation à construire une lucidité collective à l'égard de l'effondrement de ces conditions et de ses effets sur la recherche.

Centres de formation en travail et unités de recherches universitaires : des rapports chaotiques doublés d'un aveuglement

Dans un écrit précédent¹, nous faisons le constat que les rapports entre les universités françaises et les centres de formation en travail social étaient historiquement marqués par une forme paradoxale « d'indifférence relative et d'attirance intéressée »². Ces rapports étant sans véritable boussole programmatique, la seule perspective politique visible consiste à réduire le travail social à des logiques de compétences et d'emplois, effaçant le fait qu'il soit « une praxis³ soutenue par une intelligence critique de la question sociale tout à la fois réflexive, inventive et collective »⁴.

Si cet écrit s'intéressait principalement aux enjeux de formation, nous soulignons déjà que les possibilités de mener des activités de recherche dans les centres de formation en travail social se confrontaient à « l'existence d'un plafond de verre pour les professionnels, influencée par une forte croyance dans l'autosuffisance empirique »⁵. Une frilosité à l'égard du travail théorique semblait s'imposer sur toile de fond « d'un utilitarisme généralisé en guise de politiques publiques »⁶ et nous considérons que l'ensemble entraînait des relations chaotiques avec les acteurs de la recherche scientifique. La sanctuarisation infondée du « terrain » ou des « pratiques », opposée au registre théorique, l'ambition de transformer le travail social en « discipline » ou la supériorité supposée des recherches « collaboratives » et des « savoirs d'expérience » étaient considérées comme une fuite en avant renforçant ce plafond de verre.

À l'inverse, le contexte universitaire nous apparaissait capable de fournir des conditions institutionnelles favorables aux exigences épistémologiques d'une activité scientifique (portant notamment sur la question sociale et le travail social). La loi Savary de 1984, par exemple, qui reconnaît aux universités la place d'établissements publics à

¹ M. Chauvière, R. Gaillard, « Formations au travail social et université. Sociologie d'une asymétrie historique devenue complicité adverse » (2020).

² *Ibid.*, p. 73.

³ Au sens sociologique et non philosophique du terme.

⁴ M. Chauvière, R. Gaillard, *Ibid.*, p. 74.

⁵ *Ibid.*, p. 75.

⁶ *Ibid.*

caractère scientifique et le statut d'enseignant-chercheur, a en effet simultanément créé un cadre stable permettant une articulation étroite des activités d'enseignement et de recherche. Inscrit dans le Code de l'éducation, ce cadre institutionnel offrait une garantie de libertés scientifiques statutaires que les centres de formation n'ont jamais obtenue. Les universités, par l'intermédiaire de leurs unités de recherche, nous apparaissaient alors comme un contexte compatible avec les exigences épistémologiques d'une activité scientifique, ce type d'établissement public restant amarré aux disciplines académiques, à la liberté problématique et aux statuts des chercheurs et enseignants-chercheurs. Ces analyses, optimistes, débouchaient sur une invitation collatérale à réduire la relation paradoxale entre les unités de recherche universitaires et les centres de formation en travail social, supposant que les différentes parties puissent se saisir de l'énigme que représente le travail social, car « le champ séculaire, pratique et cognitif qu'il constitue a toutes les qualités pour être, aujourd'hui plus encore qu'hier, un objet de recherche des plus légitimes et des plus féconds »⁷.

Malheureusement, six ans plus tard, parier sur cette rencontre prometteuse entre les personnels du champ universitaire ou de la recherche et ceux de la formation en travail social apparaît beaucoup moins évident. Les perspectives envisagées à l'époque étaient déjà pondérées par une certaine prudence, et cette prudence est en passe d'être remplacée par un pessimisme croissant. En effet, les conditions qui caractérisent désormais le fonctionnement des unités de recherche universitaire ou celles rattachées aux autres tutelles (CNRS, INSERM, etc.) sont de moins en moins compatibles avec ce qu'impliquent les exigences épistémologiques minimum propres aux activités scientifiques.

Il apparaît nécessaire de s'arrêter sur les enjeux d'une disparition progressive de ces conditions institutionnelles, car elle modifie profondément la structure de l'enseignement supérieur et de la recherche publique. L'analyse sociologique de cette disparition reste cependant à déployer tant les risques sont considérables et parfois encore implicites. Il faut le rappeler, s'inscrire dans une démarche de connaissance opérant une rupture épistémologique⁸ et distincte des rationalités soumises aux logiques d'intérêt⁹, formuler une question de recherche en bénéficiant des effets de mise à distance caractéristiques de ce type de travail cognitif¹⁰ ou problématiser une question sociale à l'aide d'un appareillage conceptuel¹¹ suppose notamment des conditions institutionnelles ou des conditions de possibilités sous-jacentes. Les enjeux axiologiques, logiques et cognitifs d'une démarche scientifique sont énoncés et discutés de longue date (pour les sciences en général et pour les sciences sociales en particulier), mais l'attention à l'égard du registre institutionnel nécessaire à ce type de démarche est plus réduite et désormais insuffisante

⁷ M. Chauvière, R. Gaillard, *Ibid.*, p. 73.

⁸ G. Bachelard, *La formation de l'esprit scientifique* (1938).

⁹ Jürgen Habermas distingue notamment dans l'histoire des sciences trois modèles épistémologiques issus de relations entretenues avec les questions d'intérêt. Le premier modèle structure les sciences dites empirico-analytiques (la recherche de l'information prime et s'articule à la praxis), le second donne lieu aux sciences historico-herméneutiques (l'interprétation scientifique est reliée au jugement moral), le dernier soutient les sciences critiques où les relations de domination sont remplacées par un projet d'émancipation. (J) Habermas, *Connaissance et intérêt*, (1976).

¹⁰ J.-M. Berthelot, *Épistémologie des sciences sociales* (2001).

¹¹ J.-M. Berthelot, *L'intelligence du social* (1990) ; P. Bourdieu, J.-C. Chamboredon, J.-C. Passeron, *Le métier de sociologue* (1968/2005).

au regard de sa remise en cause. La fragilisation contemporaine de ce registre de conditions mérite ainsi une plus grande attention, car elle influence directement l'effectivité de ce type d'activité singulière. L'histoire des sciences décrit un champ d'activités au sein duquel incertitudes et hésitations sont quotidiennes et représentent parfois une forme de vertu pour la connaissance¹², mais leur forte présence actuelle au niveau institutionnel peut renverser cette vertu et devenir une mise en abîme.

S'intéresser aux enjeux concernant les conditions de possibilités des activités scientifiques dans ce numéro de *Tétralogiques* s'avère également important au regard des relations complexes et adverses entre les chercheurs en sciences sociales et les acteurs de la formation en travail social. Effet ou composante des relations problématiques entre ces deux champs, une forme d'aveuglement marque une partie des acteurs de la formation en travail social sur ces conditions institutionnelles fragilisées, ce qui rend encore plus nécessaire d'insister sur les risques qui les accompagnent. Les demandes anciennes et régulières d'équivalences (pédagogique et scientifique) de statuts et de moyens entre les établissements de formation en travail social et les universités (illustrées notamment par la demande de création d'un doctorat en travail social) témoignent de cet aveuglement à l'égard de la dégradation du champ universitaire et de la recherche scientifique en France. Les représentations erronées et naïves sur ce que sont les conditions institutionnelles actuelles de l'activité scientifique entraînent dans le champ de la formation en travail social un manque de discernement sur le caractère presque désuet de ces revendications, sauf à vouloir s'inscrire dans une logique de concurrence.

Pour exemple, un ouvrage collectif¹³ faisant la promotion de l'intérêt d'un futur doctorat en travail social contient des propos ignorant les réalités universitaires actuelles et les enjeux épistémologiques et institutionnels. Réécrivant l'histoire du travail social, les auteurs énoncent tout d'abord qu'après « avoir suivi un processus de professionnalisation au cours du XX^e siècle, le travail social connaît aujourd'hui celui de scientification »¹⁴. Réutilisé dans un certain nombre de publications complémentaires, le terme de « scientification », jamais explicité par ses utilisateurs, semble signifier que le travail social contemporain serait désormais une science en construction plus qu'un ensemble de professions liées aux politiques sociales. Ce type de point de vue pose problème, car il suppose, avec l'usage du suffixe, que la finalité du travail social ne serait plus d'être en actes et en moyens la traduction de ces politiques sociales, mais un champ principalement structuré par des visées scientifiques dans le cadre de politiques publiques correspondantes. Cette (ré)vision historique, qui relève plus d'un souhait que d'une réalité, et son projet « disciplinaire », apparaissent pour le moins en décalage vis-à-vis des préoccupations de la majorité des professionnels, associations ou institutions qui se veut toujours au service de l'État social, malgré une déprofessionnalisation à l'œuvre.

Cette demande symptomatique de création d'un doctorat en travail social opère également une confusion entre les diplômes et les activités scientifiques. Une équivalence avec les diplômes universitaires (Licence – Master – Doctorat) ne suffirait pas à poser les conditions minimums d'une activité scientifique et d'un statut de chercheur ultérieur. Il

¹² J.-M. Berthelot, *Les vertus de l'incertitude* (1996).

¹³ S. Rullac, J.-P. Tabin, A. Frauenfelder (dir.), *La fabrique du doctorat en travail social - Controverses et enjeux* (2018).

¹⁴ S. Rullac, J.-P. Tabin, A. Frauenfelder (dir.), *Ibid*, p. 5.

est faux de considérer que « le master et, plus encore, le doctorat pose plus particulièrement la question de l'articulation entre la recherche et ce champ professionnel »¹⁵. Les auteurs de ces propos oublient que ce seul diplôme ne fait pas de son détenteur un chercheur. Un certain nombre d'étapes s'impose avant l'accès à un poste stable¹⁶, sans compter que la pénurie généralisée de moyens subie par les universités ou les autres tutelles fait croître irrémédiablement le nombre de candidatures refusées¹⁷. Les propositions et publications qui demandent la création d'un doctorat en travail social ou plus généralement une équivalence de statuts entre les universités et les centres de formation (avec notamment le statut de formateur-chercheur) font ainsi généralement l'impasse sur les dégradations des conditions institutionnelles afférentes.

Pour toutes ces raisons, prendre le temps de poser des points de repère sur ce que les conditions institutionnelles font à l'exercice de l'activité scientifique apparaît nécessaire et converge avec l'objectif de ce numéro de *Tétralogiques*. Les propos qui vont suivre envisageront tout d'abord une recension sélective d'analyses qui permettent d'appréhender les enjeux attachés aux conditions institutionnelles. Une photographie de l'évolution de ces conditions dans l'enseignement supérieur français et au sein des unités de recherche sera ensuite proposée. À la suite de ces deux points, nous concluons sur l'impérieuse nécessité d'une plus grande lucidité collective concernant l'importance de ces conditions de possibilité propres à la recherche. Dans le cas contraire, l'attrance, parfois jalouse, d'une partie des acteurs de la formation en travail social à l'égard du champ universitaire risque de prolonger leur aveuglement au point de ne pas comprendre que les atouts universitaires espérés sont fortement ébranlés¹⁸.

Points de repère sur les conditions de possibilité nécessaires aux exigences épistémologiques et les risques de leur remise en cause

Si les travaux sur les conditions institutionnelles propres aux activités scientifiques sont moins développés et donc moins nombreux comparés aux écrits sur les exigences cognitives (rupture épistémologique, problématisation, etc.), cette question n'est pas complètement dénuée de préoccupations dans l'histoire des idées, de la philosophie ou des sciences. Une recension de la littérature sur le sujet éclaire ainsi une attention historiquement présente, mais éparse et peu structurée, même si ces dernières années, ce type de travaux se multiplie en France comme à l'international. L'état des lieux que nous présentons révèle une évolution progressive de cette attention, qui s'étend des frontières des sciences sociales à la philosophie politique, pour ensuite se concentrer sur l'impact des conditions sociales précaires sur l'activité intellectuelle et plus spécifiquement sur la recherche. Une démarche de recension implique toujours des choix et peut difficilement

¹⁵ S. Rullac, J.-P. Tabin, A. Frauenfelder (dir.), *Ibid*, p. 5.

¹⁶ Sans détailler l'ensemble des étapes que suppose l'accès à un poste d'enseignant-chercheur (MCF ou PU) ou de chercheur (CR ou DR), l'obtention du doctorat doit être complétée d'une activité scientifique attestée et valorisée par des communications et publications, l'ensemble reconnu, qualifié, par les commissions nationales des universités (CNU). Une fois cette qualification acquise, l'accès éventuel à un poste d'agent public de la recherche (MCF-PU ; CR ou DR) implique d'avoir été classé par un jury de recrutement composé par les établissements universitaires selon les nomenclatures ministérielles en vigueur.

¹⁷ Ces candidatures s'opèrent dans un cadre très concurrentiel du fait de la baisse des moyens financiers publics pour le recrutement de personnels scientifiques que nous détaillerons plus loin et le nombre de candidats pour un seul poste est tellement démesuré qu'il peut être de 50/1 et plus encore.

¹⁸ C. Granger, *La destruction de l'université française* (2015).

être exhaustive. Le choix des références qui vont suivre fut guidé par la volonté de rassembler des analyses insistant sur des conditions de possibilités peu souvent prises en compte dans les travaux sur ces questions.

S'interroger sur les enjeux sociaux des conditions de possibilités aurait pu impliquer un périmètre de travaux beaucoup plus large que ceux retenus ici. Nous ne convoquerons pas dans cet écrit, par exemple, les travaux princeps en philosophie (Emmanuel Kant¹⁹, Martin Heidegger²⁰ ou Michel Foucault²¹), mais il est nécessaire de les mentionner pour rappeler combien cette notion de condition est historiquement structurante pour penser l'existence humaine. La « condition humaine n'est pas sans condition »²². Pour qu'une personne ou un groupe social puisse se saisir des déterminations qui structurent son existence, une élucidation du registre conditionnel est considérée de longue date comme un enjeu politique majeur et les travaux de Karl Marx, de Hannah Arendt²³ ou encore de Simone Weil²⁴ en témoignent.

En sociologie, l'analyse d'une question sociale à partir des conditions de possibilité constitue également une entrée programmatique porteuse. Les travaux de Robert Castel sur les supports²⁵ et les prolongations que nous²⁶ avons proposées peuvent l'illustrer. Nous aurons donc une approche restreinte de cette notion au regard du format de cet écrit, mais la portée heuristique et historique de cette notion peut promettre des perspectives analytiques complémentaires à l'égard de l'objet de ce numéro de *Tétralogiques*.

Les premières approches qu'il nous semble pertinent de solliciter dans le cadre de notre état des lieux s'intéressent aux effets des fragilités sociales sur les capacités à tenir des activités intellectuelles. Proches du champ universitaire et de la formation des travailleurs sociaux au regard des problématiques envisagées, ces travaux s'intéressent à l'apparition d'une figure « d'intellectuel précaire » ou de « précarité intellectuelle » éclairante pour débiter nos analyses. Ce type de formules, associant travail cognitif et vulnérabilités sociales, sont utilisées depuis une dizaine d'années pour rendre compte des évolutions structurelles de la recherche scientifique en France comme à l'étranger. Explicitant des mécanismes d'institutionnalisation²⁷ de chercheur par défaut, ces travaux examinent les précarités qui se multiplient de manière systémique et leurs incidences dans un champ pourtant historiquement caractérisé par des parcours élitistes sanctuarisés par *l'homo academicus*²⁸.

Dans le cadre d'une sociologie des figures critiques considérant l'importance d'un prolétariat intellectuel²⁹, une partie de ces recherches proposent, par exemple, d'éprouver

¹⁹ E. Kant, *Critique de la raison pure* (1781/2006).

²⁰ M. Heidegger, *Être et Temps* (1927/1986).

²¹ M. Foucault, *Les Mots et les Choses* (1966).

²² J.-P. Lebrun, *La condition humaine n'est pas sans conditions* (2010).

²³ H. Arendt, *Condition de l'homme moderne* (1983).

²⁴ S. Weil, *La condition ouvrière* (1951).

²⁵ R. Castel et C. Haroche, *Propriété privée, propriété sociale, propriété de soi. Entretien sur la construction de l'individu moderne* (2001).

²⁶ R. Gaillard, *Solidarité à crédit. Sociologie de l'argent social* (2023).

²⁷ C. Tasset, *Les intellectuels précaires, genèses et réalités d'une figure critique*. Thèse de sociologie (2015).

²⁸ P. Bourdieu, *Homo academicus* (postface) (1988).

²⁹ C. Tasset, *op. cit.*

deux idéaux types opposés. Un premier idéal type, plutôt positif, associe la figure de l'intellectuel précaire à une forme de fragilité volontaire où l'incertitude serait revendiquée, car elle serait source de liberté. Cette figure d'un genre particulier d'intellectuel correspondrait à une forme de marginal sécant faisant l'expérience d'une précarité qui serait source d'autonomie, de créativité et porteuse pour l'activité intellectuelle et scientifique³⁰. Précaires, mais libres, statuts incertains, mais indépendants seraient les significations positives spécifiques de cet idéal type présent « au cœur des utopies qui visent à convertir la question sociale de la précarité en la force sociale des précaires »³¹. Avec cette figure d'intellectuel, les conditions sociales ou professionnelles fragiles ne s'opposent pas à l'activité intellectuelle ou scientifique et il s'agit plutôt d'y voir « un travailleur créatif qui transcende la précarité et les raisons de se révolter contre le démantèlement du salariat cultivé »³².

Le second idéal type s'oppose au premier. Dans ce cas, la précarité (sociale, institutionnelle ou matérielle) rend caduques les activités intellectuelles solides. Il s'agit d'une situation qu'il faut fuir ou maintenir éloignée le plus longtemps possible si une autonomie intellectuelle minimum est souhaitée et nécessaire. Loin d'être l'expérience d'une liberté, ici, l'intellectuel précaire est au contraire soumis aux injonctions propres à ses conditions qui supposent à terme une progressive résignation de ses ambitions et le retrait ponctuel ou définitif du champ social correspondant. Les espérances d'émancipation sociale du premier idéal type sont vaines et, finalement, ce type d'intellectuel est généralement exclu du champ dans lequel il souhaitait pourtant s'intégrer.

L'analyse sociohistorique et les recherches correspondantes sur cette typologie infirment la pertinence du premier idéal type. L'hypothèse d'une précarité qui serait féconde intellectuellement et scientifiquement ne trouve aucune forme de réalité solide et univoque. Ainsi, « il apparaît que l'aire du travail intellectuel précaire, au sens minimal pris en charge par l'enquête, correspond à un espace polarisé selon les niveaux d'intégration professionnelle, et traversé par des dynamiques contradictoires, l'une d'insertion et l'autre de fragilisation »³³. Si le travail intellectuel précaire contient bien une tendance critique, « ses conditions sociales sont restrictives et fragiles »³⁴. L'image de l'intellectuel précaire qui dépasserait son état est issue d'une idéologie néolibérale considérant la précarité sociale comme un contexte favorable à l'autonomie de pensée, voire à la création scientifique. Les travaux sur le sujet concluent d'ailleurs sur le fait qu'aucune « construction politique ambitieuse ne se présente, avec des chances crédibles, pour remédier à l'insécurité du groupe social concerné »³⁵.

Ce qui précède est important, car ces travaux fournissent des arguments pour déconstruire le mythe associant incertitude de statuts et contexte potentiellement galvanisant pour les activités intellectuelles et scientifiques. Il est en effet de plus en plus courant dans les débats parlementaires récents sur l'enseignement supérieur et la recherche de répondre à la question des conditions institutionnelles en convoquant ce

³⁰ *Ibid.*

³¹ *Ibid.*, p. 26.

³² *Ibid.*, p. 508.

³³ *Ibid.*, p. 504.

³⁴ *Ibid.*, p. 505.

³⁵ *Ibid.*, p. 508.

mythe. Qu'il s'agisse des débats sur la précarité des étudiants, les dotations trop faibles des universités ou des unités de recherche, des propos se multiplient qui minimisent les effets de ces conditions fragiles³⁶, relativisent leur gravité et considèrent même qu'elles sont bénéfiques à l'émergence des meilleurs acteurs et au dépassement de leurs limites. Dans une approche darwiniste assumée³⁷ caractéristique des postures néolibérales, pour ces points de vue, l'effondrement des conditions institutionnelles du service public de la recherche ne représente pas un problème de politique publique à résoudre, mais un contexte favorable pour faire mieux avec moins, propice à la sélection des meilleurs chercheurs ou établissements, voir des usagers³⁸.

Les travaux qui suivent vont confirmer l'importance de ces enjeux associés au précarité intellectuelle, mais plus spécifiquement dans le champ de la recherche. Prenant pour objet les conséquences de la crise de la société espagnole et ce que le néolibéralisme fait peser sur les trajectoires biographiques, la formule de « précarité intellectuelle » s'intéresse dans les écrits de López Alós à « l'articulation entre les conditions d'existence et les subjectivités, les cadres structurels de l'exploitation et des formes de travail et le régime émotionnel qui en découle »³⁹. Cette approche, qui s'inspire des problématisations de Robert Castel (1995, 2009) sur l'effritement de la société salariale, permet de compléter les observations précédentes, puisqu'elle porte sur le champ universitaire espagnol. Elle met ainsi en évidence les conséquences des différentes formes de précarité présentes dans le milieu de la recherche sur la production du savoir académique. Ces travaux montrent notamment comment l'impossibilité de se projeter dans l'avenir sur le long terme, condition de l'individu précaire, détermine la nature, la qualité et la solidité épistémologiques des projets de recherche dans lesquels il s'inscrit.

En écho aux écrits précédents, ce type d'analyse insiste sur le fait que « la condition précaire façonne les subjectivités et tord les trajectoires de vie au point de leur faire perdre de vue leur désir »⁴⁰. Si les précarités ne concernent pas que les plus jeunes chercheurs désirant intégrer un champ dont ils sont tenus longtemps à la frontière, leur situation est des plus problématique au point d'avoir des analogies, selon cette analyse, avec les pratiquants malheureux des jeux de hasard. Ainsi, « bien souvent, les jeunes chercheurs et chercheuses continuent à jouer le jeu du champ (accumulation de publications,

³⁶ L'actuel Ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche considère ainsi, fin 2025, que « L'université ce n'est pas Zola non plus », <https://www.publicsenat.fr/actualites/education/situation-financiere-des-universites-ce-nest-pas-zola-non-plus-relativise-le-ministre-de-lenseignement-superieur>.

³⁷ Le directeur du CNRS fut vivement critiqué lorsqu'il déclara en 2020 appeler de ses vœux une loi inégalitaire et darwinienne qui encourage les chercheurs et équipes les plus performantes, <https://www.lemonde.fr/blog/huet/2019/12/12/antoine-petit-conteste-au-cnrs/>

³⁸ L'analyse critique de ce mythe néolibéral pourrait être également utile à l'égard des volontés de faire « participer les usagers » du social ou de promouvoir les « usagers-chercheurs » dans le travail social. Ces volontés sont problématiques car elles ne posent pas comme condition politique première la remise en cause des situations sociales fragiles des personnes concernées pourtant potentiellement incompatibles avec le fait de leur permettre de penser leur situation et de la faire évoluer. Les mouvements institutionnels ou d'éducation populaire désormais décriés avaient pourtant porté de précieuses analyses sur ces questions.

³⁹ J. López Alós, *Crítica de la razón precaria. La vida intelectual ante la obligación de lo nuevo*, 2019 ou J. López Alós, *Critique de la raison précaire. La vie intellectuelle face à l'obligation de l'extraordinaire* (2019).

⁴⁰ J. López Alós, « Critique de la raison précaire. La vie intellectuelle face à l'obligation de l'extraordinaire », *Tracés. Revue de Sciences humaines* (2021).

acceptation de corvées et impossibilité de dire non, frénésie productiviste pas nécessairement productive, auto-exploitations, etc.) selon la logique du syndrome de trois heures du matin au casino : cet instant où le joueur, alors même qu'il n'a fait que perdre de l'argent, reste, précisément parce qu'il a engagé trop de pertes pour partir »⁴¹.

Associant incertitude personnelle, matérielle et institutionnelle, précarité de statut et peur de l'avenir, pour ces travaux, la question fondamentale est la suivante « comment vivre, comment être libres, comment penser, créer et dialoguer sincèrement avec les autres (chercheurs) malgré la peur ? »⁴². La réponse à cette question est évidemment et malheureusement négative. L'intellectuel précaire et potentiel chercheur, qui vit sous le règne de l'inquiétude et de l'anxiété du lendemain, est fragilisé dans sa capacité de produire des connaissances et de mener une activité scientifique minimale. Cette critique de la raison précaire et de ces effets sur les activités scientifiques est précieuse ici, car elle insiste également sur le caractère collectif des processus en présence. Pour ces travaux, en effet, et en écho au mythe néolibéral individualisant et concurrentiel, « la précarité affecte des individus singuliers, mais elle n'est pas une affaire individuelle »⁴³. Elle transforme l'ensemble des modes de fonctionnement de ce champ et, comme tout ce qui se passe à l'égard des marges, il faut considérer « la précarité comme un phénomène subjectif et systémique, intellectuel et matériel à la fois »⁴⁴, qui renseigne sur le fonctionnement global du champ de la recherche où elle se déploie.

La dernière référence importante à mentionner dans cette présentation succincte de notre recension s'intéresse également aux effets néfastes de nouveaux contextes institutionnels sur la recherche scientifique, mais elle ajoute aux constats précédents une proposition de stratégies pour atténuer ou contrer les mécanismes destructeurs en jeu. Présenté comme « un guide de survie scientifique »⁴⁵ par Bernard Lahire, formule qui convoque le registre d'une catastrophe annoncée⁴⁶, le sociologue va énoncer une liste de conditions minimum favorables à la créativité scientifique. Avec ces propositions, Bernard Lahire fait non seulement la critique des conditions d'exercice dégradées de l'activité scientifique contemporaine, mais soutient qu'il existe des chemins de résistance possible.

Avant tout chose, ce texte exprime un sentiment d'insatisfaction épistémologique croissant à l'égard d'un grand nombre de travaux et de chercheurs en sciences sociales qui « ne croient ni à l'existence d'une réalité sociale structurée indépendante de l'observateur (réalisme épistémologique), ni à la possibilité d'établir des lois générales (connaissance nomologique ou nomothétique) concernant la structuration des sociétés et des comportements humains »⁴⁷. En bref, Bernard Lahire nous fait part d'un regret inquiet à l'égard de chercheurs qui oublient une forme de réel (titre de l'introduction générale de l'ouvrage) et son insistance sur les situations sociales problématiques, au profit d'une

⁴¹ *Ibid.*, p. 183-200.

⁴² *Ibid.*, p. 183-200.

⁴³ *Ibid.*, p. 183-200.

⁴⁴ *Ibid.*, p. 183-200.

⁴⁵ B. Lahire, *Les structures fondamentales des sociétés humaines* (2023).

⁴⁶ Dans un second texte plus bref, il prolongera son analyse en alertant sur la remise en cause politique des conditions favorables aux activités de connaissance, source d'une mise en péril civilisationnel. Pour lui, entre « savoir ou périr », il va falloir choisir. B. Lahire, *Savoir ou périr* (2025).

⁴⁷ B. Lahire, *Ibid.*, p. 15.

fascination pour les variations, « productrice d'un scepticisme stérile qui étreint les sciences sociales »⁴⁸. Cette inquiétude épistémologique concernant l'oubli trop régulier des formes de détermination est d'autant plus fondée que ces déterminations peuvent se situer au sein même des activités scientifiques et de l'environnement du chercheur. Pierre Bourdieu invitait déjà à faire l'analyse de l'analyse ou une sociologie de la sociologie pour débusquer ces déterminations implicites, et cela apparaît encore plus nécessaire quand ces conditions sont de plus en plus défavorables à ce type d'activité.

Trois conditions s'imposent ainsi comme constitutives de la possibilité d'une création scientifique à la lecture de ce guide de survie : un usage libre du temps dédié à la recherche, une audace scientifique encouragée et une ignorance reconnue et valorisée protégées de toutes formes d'anxiété. Ces propositions sont complémentaires des perspectives précédentes sur l'antinomie entre l'acte de pensée et les conditions de travail épuisantes ou celles d'un précarat intellectuel apeurant et croissant dans le cadre de l'enseignement supérieur. Elles attirent en effet l'attention sur les conditions qu'il s'agirait d'exiger, de défendre ou de promouvoir.

Le premier point, à la fois condition de travail et condition de vie, opposée à la situation de l'intellectuel précaire, implique la disponibilité pour les acteurs de la recherche d'un temps « libre », c'est-à-dire un temps non limité et non soumis à d'autres contingences que celles de l'activité scientifique. Ce premier point apparaît incontournable. Condition de possibilité première des activités de recherche, selon cette analyse, une temporalité principalement orchestrée par les finalités scientifiques s'impose pour envisager une quelconque découverte. Reconnaisant presque avec culpabilité l'importance du temps qui fut rendu disponible par les différents confinements à la suite de l'épidémie de Covid, Bernard Lahire insiste : « il y a des choses que l'on ne parvient pas à penser, et auxquelles on n'aurait même pas idée de penser, si l'on ne disposait pas du temps suffisant, et plus particulièrement de la continuité et de la longue durée »⁴⁹. Ces disponibilités sont souvent impossibles dans la vie quotidienne et plus encore académique. L'enjeu est encore plus fort quand il s'agit, comme dans l'ambition scientifique, de faire advenir des œuvres ou des analyses « véritablement attendues par personne »⁵⁰.

En décrivant combien la vie académique peut être chronophage et productrice potentiellement de dispersions, ce petit guide de survie invite donc le chercheur à « s'absenter, désertier, disparaître, pour pouvoir être entièrement présent à l'activité scientifique »⁵¹. Cette nécessité est illustrée historiquement à partir des biographies de Charles Darwin, Marie Curie ou Albert Einstein, chercheurs et chercheuses ayant eu à défendre le temps consacré à leurs travaux contre des contingences administratives, politiques ou mondaines. A contrario, un temps haché, discontinu, fait de ruptures en raison d'heures d'enseignement nombreuses ou de tâches administratives multiples, ne permet que la « reproduction du connu » scientifique ou, citant Pierre Bourdieu, entraîne

⁴⁸ *Ibid.*, p. 15.

⁴⁹ B. Lahire, *op. cit.*, p. 55.

⁵⁰ *Ibid.*, p. 55.

⁵¹ *Ibid.*, p. 55.

une forme de démission positiviste « où, au lieu de chercher la vérité où elle est, on la cherche sous le lampadaire, là où on peut la voir »⁵².

Alors, pour protéger ce temps, cette temporalité précieuse et nécessaire à l'activité scientifique, il faut avoir des capacités de résistance : résistance à la dispersion, résistance aux demandes extra-académiques comme aux demandes académiques contre-productives, résistance aux modes scientifiques du moment, résistance aux jugements portés sur soi⁵³. L'enjeu est crucial car ces compétences sont soumises à rudes épreuves et sont peu encouragées institutionnellement. Elles peuvent même être impossibles à assumer pour les jeunes chercheurs, et plus encore pour ceux en situation précaire où la peur du lendemain côtoie quotidiennement l'insuffisance de moyens et l'obligation de démontrer sa performance dans son activité scientifique (multiplication des communications et des publications nationales et internationales, participation à des programmes de recherche nationaux et internationaux, comme l'exigent les sections du Conseil National des Universités ou les fiches de poste d'enseignant-chercheur des établissements).

Les deux autres conditions contenues dans ce guide de survie scientifique soulignent ensuite l'importance de maintenir à la fois une audace scientifique (qui doit donc être encouragée) et une ignorance lucide qui doit être valorisée. Courage, candeur ininterrompue et ruptures face aux normes apparaissent comme des nécessités pour faire des découvertes scientifiques, car « une certaine dose de foi, de persévérance, d'audace, de curiosité enfantine ou de naïveté est nécessaire lorsque l'on entreprend de déplacer des montagnes »⁵⁴. Il y a presque un équilibre à construire dans cette position scientifique estimée nécessaire entre une autonomie à l'égard des acquis scientifiques et le fait « d'ignorer une partie de l'héritage scientifique autant que d'apprendre à connaître ce qu'il est nécessaire de connaître »⁵⁵.

Enfin, rejoignant les points de vue précédents, ces nécessités inscrites comme positions de « survie scientifique » sont possibles si le chercheur est capable de « surmonter sa peur »⁵⁶. En effet, la volonté de maîtriser sa temporalité scientifique, la résistance aux injonctions institutionnelles et administratives, l'audace et l'indépendance scientifiques ou la perspective d'effectuer des travaux qui remettent en cause les théories existantes peuvent entraîner des conflits, des tensions et même des procédures judiciaires contre celles et ceux qui s'engagent dans ces voies. Si le collectif est évidemment porteur pour l'activité et la création scientifiques, une forme de néguentropie des univers institutionnels des chercheurs et enseignants-chercheurs peut être à l'œuvre. Dans ces univers, « les coudées sont forcément moins franches, puisque la progression dans la carrière et l'amélioration corrélative des conditions de vie dépendent de la perception et des jugements que les autres »⁵⁷ portent sur le travail de chaque membre du collectif, en concurrence les uns avec les autres.

⁵² *Ibid.*, p. 55.

⁵³ *Ibid.*, p. 60.

⁵⁴ *Ibid.*, p. 61.

⁵⁵ B. Lahire, *Ibid.*, p. 61.

⁵⁶ *Ibid.*, p. 63.

⁵⁷ *Ibid.*, p. 63.

Afin de résumer les apports de cette recension sur des conditions institutionnelles favorables, deux niveaux, non étanches et complémentaires apparaissent. Le premier niveau implique la protection de conditions matérielles, substantielles, qui structurent le quotidien des chercheurs. Quand les parcours de vie sont marqués principalement par les incertitudes et que le temps du chercheur est prisonnier d'autres contingences que celles de l'activité scientifique, les capacités analytiques propres à la compréhension, à la découverte de ce qui reste caché, risquent l'effondrement. Il faut donc s'intéresser à ce quotidien pour prendre la mesure des effets qu'il peut avoir sur une éventuelle activité scientifique.

Le second niveau est plus statutaire bien qu'articulé au premier. Il implique de prendre la mesure de la fragilisation du construit sociohistorique institutionnel propice à la recherche. Situé en France entre les années 1830, date de naissance d'une première forme de recherche publique et universitaire⁵⁸ et les années 2000, date du début de sa remise en cause, les évolutions et actualités de ce construit sont essentielles à prendre en compte. Au regard du développement massif et international de chercheurs par défaut et précaires, des effets destructeurs sur la recherche de cette précarité ou de la nécessité d'utiliser des guides de survie scientifique, l'ignorance de ces conditionnalités et l'absence de changement les concernant dessinent un avenir bien sombre à ce type d'activité. Une photographie détaillée de l'évolution de ces conditions institutionnelles universitaires en France et des perspectives à venir les concernant est donc à présent nécessaire. Il peut permettre d'appréhender l'importance de ces deux niveaux et d'en tirer des conséquences concernant les liens qui pourraient se construire entre recherche en sciences sociales et travail social.

Devenir des unités de recherche universitaire⁵⁹ et confirmation d'une irrémédiable fragilisation

Partant de ce qui précède et des niveaux d'analyse envisagés, quels sont les constats disponibles concernant les personnels de ce service public de l'enseignement supérieur et de la recherche ? En référence au « guide survie » de Bernard Lahire, le quotidien des enseignants-chercheurs peut tout d'abord être saisi de manière singulière du fait de son organisation temporelle. Il y a en effet quelque chose de singulier dans la formulation de cette fonction marquée d'un trait d'union. Cette sémantique désignant les « enseignants-chercheurs » suppose une profession devant composer avec deux types d'activités distinctes, mais simultanément « unies » dans une même temporalité. Cette alliance, découlant des structures institutionnelles établies par les lois majeures sur la recherche des années 1980, est-elle encore adaptée aux exigences actuelles de ces praticiens qui doivent être à la fois des enseignants et des chercheurs ?

Une réponse positive est loin d'être évidente tant le quotidien de ces agents peut être marqué par l'accumulation ponctuelle ou régulière de tâches d'ordres très différents dans un temps contraint. Si le premier type d'ordre peut idéalement nourrir le second, mener une recherche ne convoque pas les mêmes registres d'activités et de capacité que

⁵⁸ C. Granger, *La destruction de l'université française* (2015).

⁵⁹ La situation des chercheurs CNRS (Chargé de recherche ou directeur de recherche) ne sera pas abordée dans cet article. Cinq fois moins nombreux que les 60 000 enseignants-chercheurs, leurs statuts et leurs conditions d'exercice nécessiteraient une analyse spécifique.

ce qu'implique la préparation ou la réalisation d'un enseignement universitaire. De plus, ces fonctions distinctes peuvent également être soumises à des temporalités disjointes, car inscrites dans des calendriers concurrents. Par exemple, les échéanciers pour répondre à des appels à projets afin d'obtenir un financement pour des futures recherches (de l'Union européenne, du type « Horizon 2020 », de l'Agence nationale de la recherche, d'autres organismes, du CNRS, des collectivités territoriales, etc.) sont généralement très courts. Ils ne tiennent pas compte des recherches que font déjà les candidats à ces financements, des tâches pédagogiques (préparation de cours, enseignements, suivis des élèves, responsabilités de formation, corrections des travaux, jurys de soutenance et surveillances des examens) assumées par les mêmes agents, ni du quotidien administratif associé à ces activités, qui est de plus en plus lourd et chargé d'enjeux réglementaires.

Travailler le samedi et le dimanche, après les heures d'enseignement et tard le soir ou durant les congés devient courant pour nombre d'enseignants-chercheurs qui veulent tenter d'obtenir des fonds nécessaires aux projets de recherche qui les mobilisent, et ce malgré des taux de réussite très faibles pour ce type d'appel à projets. Cette concurrence temporelle est également accentuée par le fait que les calendriers des formations se sont allongés depuis quinze ans. Avant les années 2000, les rentrées universitaires se faisaient à l'automne avec des enseignements qui s'achevaient au printemps, ce qui laissait du temps pour les activités scientifiques. Désormais, pour de plus en plus de diplômés, le démarrage d'année se fait en septembre pour se terminer en juin ou en juillet. Ce temps, ressource cruciale pour la recherche, est donc structurellement fragmenté et entravé par les autres temps dédiés aux activités pédagogiques et administratives, activités consubstantielles du trait d'union liées à cette fonction.

Au regard des conditions universitaires actuelles, on doit considérer que ces agents n'ont plus les moyens d'assumer ces deux fonctions. Leur union initiale, qui était porteuse d'articulations enrichissantes, devient de plus en plus souvent une concurrence, ce qui entraîne des dilemmes épuisants. La variable d'ajustement à l'égard de ces dilemmes est recherchée dans le temps personnel ou dans l'abandon progressif des travaux de recherche, l'absence d'effectivité d'une activité scientifique n'ayant pas d'incidence directe dans la validation institutionnelle et hiérarchique du service fait par ces agents et donc de leur rémunération. Le couperet de cette mise en sommeil des travaux de recherche se traduit, plus tard, à moyen et long terme, par une perte de légitimité scientifique dans les évaluations réalisées par les pairs (par les Commissions Nationales des Universités ou les commissions recherche des établissements statuant sur les promotions ou les primes), dans les candidatures aux appels à projets et plus généralement dans la reconnaissance de la communauté scientifique.

Concernant le second niveau conditionnel statutaire et institutionnel, l'optimisme peine également à prévaloir. Des constats pluriels, répétés et anciens sont disponibles. Ils permettent d'expliquer comment ce contexte de travail peut entraîner des souffrances physiques et psychiques. Les alertes sur les risques d'une précarité généralisée des personnels de la recherche publique sont en effet nombreuses et structurées depuis plus de quinze ans. De nombreux collectifs se sont constitués⁶⁰, au-delà des mobilisations syndicales, pour dénoncer la fragilisation organisée des statuts des personnels de

⁶⁰ P.E.C.R.E.S, *Recherche précarisée, recherche atomisée – Production et transmission des savoirs à l'heure de la précarisation*, (2011).

l'enseignement supérieur et des organismes de recherche. Dès le début des années 2000, cet ensemble d'acteurs et de collectifs souligne le fait que cette réduction systématique des moyens porte atteinte à la production des connaissances et simultanément à leur transmission en direction des populations étudiantes⁶¹. Mais ces collectifs universitaires ou de chercheurs se sont multipliés sans que les orientations des politiques publiques ne se modifient véritablement. L'ignorance des acteurs politiques et administratifs sur le sujet est impossible, sinon volontaire, car les constats et critiques produits infirment largement et de longue date les vertus potentielles du nouveau management public, qui détermine notamment les nouvelles conditions. Même les revues scientifiques se sont organisées⁶² tant leur disparition est annoncée et avec elle un vecteur primordial de la diffusion et de la dynamique scientifique.

Ces constats et alertes indiquent non seulement combien les chercheurs et universitaires français sont contraints de longue date et progressivement à un régime de surcharge de travail, mais à une surcharge qui s'accompagne d'une dégradation des conditions de vie. L'effondrement continu de ces conditions s'est traduit tout d'abord par un allongement des statuts incertains qui auparavant n'étaient que transitoires juste après la thèse. Dix ans après les premières réformes, les candidats enseignants-chercheurs sont devenus « de plus en plus précaires et le restent de plus en plus longtemps, l'âge moyen du recrutement s'élevant à 35 ans »⁶³. De plus, les politiques d'austérité ont entraîné une baisse des revenus pour les titulaires de la fonction publique. Les pensions ont diminué par rapport au coût de la vie quotidienne, et leurs ressources étaient inférieures à celles d'autres ministères ou du secteur privé au même niveau de qualification. Et la situation est pire pour les personnels contractuels. Ainsi, « alors qu'en trente ans, les titulaires ont vu leur pouvoir d'achat chuter de 30 %, marquant ainsi un net décrochage avec le secteur privé, les agents précaires connaissent aussi une grande vulnérabilité, enchaînent contrats courts et périodes d'incertitude, et cumulent des vacances d'enseignements dont le montant se situe désormais en dessous du SMIC horaire »⁶⁴.

Le contraste que nous avons identifié il y a six ans s'est renforcé et aucune remise en cause ne se dessine, au contraire. Deux visages opposés traduisent l'évolution des moyens publics alloués aux universités et à leurs unités de recherche. D'un côté, des universités d'État précaires, contraintes à une gestion financière serrée dans un contexte de sous-dotation, doivent accueillir et satisfaire une population étudiante croissante et se soumettre à une obligation de performance dans les réponses à des appels à projets de recherche, principal moyen conséquent de financer ce type d'activité. De l'autre, des établissements d'enseignement supérieur publics ou privés, fortement financés par l'État (et/ou le secteur privé), avec des droits d'inscription élevés en correspondance avec les moyens des populations étudiantes accueillies, en mesure d'obtenir de plus larges sources de financements de leur recherche, notamment par l'attraction de chercheurs internationaux reconnus avec des conditions d'exercice plus favorables⁶⁵. Loin de

⁶¹ *Ibid.*

⁶² Collectif des revues en lutte, « Sciences en danger, revues en lutte », *Cahiers des Amériques latines* (2020).

⁶³ Collectif des revues en lutte, *Ibid.*

⁶⁴ *Ibid.*

⁶⁵ Les « ressources propres » de certains établissements augmentent nettement : elles sont passées de 3,16 Mds € en 2019 à 4,37 Mds € en 2023 (+38%), avec notamment le développement des appels à projet

traverser une crise obligeant leur réforme, de nombreux travaux voient plutôt s'appliquer à l'enseignement supérieur et à la recherche française un modèle néolibéral implicite en adéquation avec les lignes européennes déclinées depuis les accords de Bologne⁶⁶. Faut-il en conclure que l'université et la recherche françaises sont désormais totalement soumises à ces nouveaux cadres idéologiques avec les conditions afférentes ? Les dernières actualités sur la structuration de ce champ d'activité ne laissent pas hélas, présager le contraire. Quelques éléments complémentaires peuvent être utiles pour compléter le tableau déjà affiché.

Il faut rappeler que du point de vue des politiques publiques et de leur pilotage financier dans le cadre de budgets de plus en plus (volontairement) austères, le service public de l'enseignement supérieur et de la recherche occupe une place particulière. Quatrième composante dans l'ordre des dépenses publiques les plus importantes, derrière celles de l'Éducation nationale, de la Défense et du remboursement de la dette, l'Enseignement supérieur et la recherche représentent un budget de 25 milliards d'euros. Compte tenu des volontés régulières de réduction des moyens de l'Éducation nationale, des investissements croissants pour la Défense ou de la résorption de l'endettement de la France sur les marchés financiers, le budget de la recherche et de l'enseignement supérieur public peut apparaître comme une variable d'ajustement intéressante pour cet ensemble.

Réduire les dépenses associées à ce poste d'action publique peut aisément devenir un objectif politique, certes non explicite, mais rationnel comparativement aux autres budgets, même si la régulation de ces dépenses s'avère complexe au regard du nombre important d'opérateurs de ce ministère. Avec plus de 250 universités et plus encore d'unités de recherche internes et externes aux tutelles (CNRS, INRAE ou encore INSERM), le pilotage financier des activités de ce ministère ne peut être unilatéral, même s'il est clairement orienté à la baisse depuis 2020. Pour être précis, la subvention pour charge de service public des universités et de la recherche a chuté de 1,5% par an depuis 2020 et de 2,9% pour les seules universités, soient plus de 3 milliards de dotations⁶⁷. Une tendance à la baisse préoccupante, alors que les dépenses des établissements concernés ont continué d'augmenter en raison de l'accroissement du nombre d'étudiants, de la hausse automatique des frais du personnel et de l'augmentation des coûts divers, qui ne sont pas couverts par le ministère. Le dernier en date est représenté par l'obligation

(+50%) et de l'apprentissage (x2). Il existe une forte disparité selon les établissements : pour Paris-Dauphine, université prestigieuse au statut de grand établissement et aux diplômes d'université (DU) coûteux, les ressources propres s'élèvent à 35 % du budget. C'est près de 30 % pour Sorbonne Université. Pour la plupart des autres établissements, la part des ressources propres reste entre 20 et 25 % des recettes », Collectif des revues en lutte, *Ibid.*

⁶⁶ Les réformes en cours des universités publiques en Europe ont donc pour objectif principal de « les contraindre à répondre rapidement et à moindres frais aux besoins fluctuants de l'économie en personnel compétent et en savoirs valorisables – les faire entrer dans la compétition de l'industrie mondialisée de l'enseignement supérieur », A. Vinokur, « vous avez dit « autonomie », *Mouvements*, 2008, p. 77. À quoi on peut ajouter la tendance actuelle des politiques européennes et françaises à la subsidiarité des finances publiques et leur remplacement progressif par d'autres sources privées, justifiées par une volonté d'économie, priorisant le marché avant l'État.

⁶⁷ Sources : Rapports DARES (Jaunes budgétaires), Cour des Comptes (Rapports 2022-2024), Notes de l'OFCE (2023-2024), Rapports IGAS/IGF.

d'assumer financièrement, et sans contrepartie budgétaire, les coûts de la complémentaire santé des personnels.

Une synthèse⁶⁸ de rencontres récentes entre les syndicats de l'enseignement supérieur et de la recherche et Philippe Baptiste, l'actuel ministre de l'Enseignement supérieur depuis fin 2025, peut illustrer d'une autre façon cette actualité aux contenus inquiétants. Comme les années précédentes, le projet de budget de la recherche 2026 ne prévoit pas d'abonder la totalité de la masse salariale des agents. L'endettement de la plupart des universités va donc s'accroître inexorablement. Inscrit dans un désengagement croissant et touchant de plus en plus de mesures « pourtant décidées par l'État lui-même »⁶⁹, comme le souligne les syndicats, la Loi de programmation de la recherche 2026 n'aura pas les moyens de sa mise en œuvre et les coûts en personnel qui reviennent aux établissements depuis la loi dite d'autonomie seront compensés seulement à hauteur de 40%. Dans la logique d'un désengagement continu de l'État, qui ne finance plus les mesures pour les personnels relevant pourtant de la fonction publique d'État, ce service public apparaît donc bien, selon les syndicats, « comme une variable d'ajustement de Bercy »⁷⁰.

Dans les négociations avec le ministère lorsqu'il s'agit de trouver malgré tout des « solutions », les pistes proposées sont problématiques et étonnantes. Il s'agit, par exemple, d'utiliser les fonds de roulement jusqu'à leur assèchement, ce qui est très risqué en matière d'investissements publics, et alors même que 80% des universités étaient en déficit l'an dernier et que la trésorerie disponible des organismes de recherche s'épuise du fait des ponctions récurrentes imposées par les politiques successives⁷¹. La contractualisation généralisée des moyens est une autre piste de travail et l'occasion d'un changement de pilotage financier en cours. Supposant que leur utilisation fut jusqu'ici insuffisamment tenue par la volonté d'être efficace, il faut désormais imprimer dans l'usage des budgets une logique de performance. Cela se traduit par la signature de contrats d'objectifs, de moyens et de performance (COMP) sur l'ensemble des budgets, avec évidemment les évaluations qui suivront et les risques de baisse de financement justifiés du fait de ne pas avoir été « performants ».

La baisse des coûts en personnels de ce service public fait évidemment partie des objectifs de pilotage financier et une modification statutaire appliquée à ces derniers est même réfléchie de longue date. Sous la formule « assouplissement de la rémunération des personnels », c'est le temps dédié à la recherche qui est visé. Cette formule évasive, comme souvent avec le nouveau management public, suppose que le statut d'enseignant-chercheur actuel est trop « rigide ». Sa remise en cause, pour plus « d'agilité », se traduirait notamment par une obligation pour ce personnel de multiplier au moins par deux son volume d'enseignement, jusqu'ici normalement contenu et limité par la loi Savary à 192 heures. Cet assouplissement entraînerait assurément des économies. Il

⁶⁸ Les éléments qui suivent sont issus d'entretiens avec des représentants syndicaux, de la consultation de sites du SNESUP (<https://www.snesup.fr/>), SUD ESR (<https://www.sudeducation.org/degredenseignement/superieur/>) ou FO ESR (<https://www.foesr.fr/>) ou de collectifs comme Rogue ESR (<https://rogueesr.fr/>) que nous désignerons dans les notes qui suivent : sources syndicales ou de collectifs 2025-2026.

⁶⁹ Sources syndicales ou de collectifs 2025-2026.

⁷⁰ Sources syndicales ou de collectifs 2025-2026.

⁷¹ *Ibid.*

permettrait, par exemple, de faire disparaître le coût de ces heures considérées statutairement comme des heures complémentaires et donc payer en plus des salaires, car ces heures sont encore conçues comme un dépassement horaire du service obligatoire. Simultanément, ce service obligatoire serait au moins dédoublé, sans frais supplémentaires pour les établissements, ce qui ferait fondre une partie de leur endettement systémique. Ces heures complémentaires, par ailleurs très nombreuses aujourd'hui, du fait de l'effondrement des recrutements, pèsent en effet sur le budget des établissements et du ministère.

Cette « souplesse » aurait un impact sur le temps dévolu aux activités scientifiques, car celui-ci se verrait alors amputé du temps correspondant absorbé vers les enseignements. Ce temps démultiplié des enseignements viendrait donc en concurrence avec le temps de la recherche et une possible libre gestion des temporalités disponibles et nécessaires aux activités scientifiques deviendrait encore plus inaccessible. C'est le statut d'enseignant-chercheur qui limite les volumes d'enseignement pour protéger les activités de recherche qui est remis en cause. Le nombre important d'heures complémentaires établit déjà une concurrence entre activités pédagogiques et activités de recherche, la disparition du statut d'enseignant-chercheur ferait disparaître l'hypothèse du maintien des secondes. Il n'est donc pas exagéré de parler de « survie » et d'une nécessité de surveiller avec attention cette répartition des temps si cet assouplissement se mettait en place de manière généralisée et statutaire. En matière de condition de vie, cet assouplissement appauvrirait simultanément les enseignants, qui ne seraient donc plus vraiment des chercheurs, car aujourd'hui, la réalisation d'heures complémentaires massives sert autant aux établissements à compenser l'insuffisance de postes qu'à son personnel à compenser les revenus réduits comparativement à d'autres salaires du privé ou d'autres ministères à niveau de qualification équivalent.

L'augmentation des frais d'inscription à l'université revient elle aussi évidemment sur le devant de la scène parmi les solutions aux problèmes budgétaires rencontrés. L'idée d'une telle augmentation proposée dans plusieurs documents ministériels récents, sans être vraiment assumée officiellement du fait de son côté social risqué, suppose des frais d'inscription multipliés par dix. Cette augmentation est sans doute une forme de leurre et de menace simultanée. Un leurre, car une telle augmentation, bien que socialement choquante et contraire à l'égalité de droit d'accès à l'enseignement, ne modifierait pas la structure financière actuelle de l'endettement des établissements. Elle ne compenserait pas les manques de dotation face aux charges structurelles de fonctionnement. Par contre, une telle augmentation pourrait être un moyen de contrôler les flux d'étudiants par l'endettement et de déployer la pratique lucrative du crédit étudiant qui peine à se concrétiser en France, au grand regret des marchands d'argent sur ce segment économique et comparativement à d'autres pays. La majeure partie de la population étudiante ne pourra en effet pas payer ces sommes élevées.

Cette augmentation est aussi une menace et une mise au pas des établissements rétifs à revoir leur budget, car refuser l'augmentation de ces frais alors qu'une partie des établissements la pratique déjà, c'est faire preuve de mauvaise foi préjudiciable dans les négociations avec le ministère pour obtenir quelques lignes budgétaires supplémentaires. Le budget de l'État est dit déséquilibré et, au nom d'une forme de responsabilité citoyenne, chaque service public doit faire des efforts pour rembourser la dette de la France sous peine de ne pas avoir de marge de manœuvre. On voit ici tout ce que contient

le piège de l'autonomie des universités, qui n'en est pas une. D'ailleurs, le décrochage financier est tel que même le haut-commissariat à l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (HCERES) fait le constat récent d'une dégradation de la place de la recherche française. En comparaison avec les autres pays équivalents, celle-ci est passée de 6ème au 13ème rang mondial en dix ans, très loin derrière des gouvernements qui consacrent des budgets plus conséquents en matière de politique de recherche⁷².

Finalement, et pour ne pas se priver d'une occasion de rire jaune, on peut ajouter parmi les solutions envisagées l'incitation au développement de partenariats plus forts entre les universités et les entreprises grâce au mécénat, ainsi que la possibilité pour d'anciens étudiants de faire un don en échange d'avoir leur nom inscrit pendant quelques années sur une chaise de classe. On peut aussi considérer la location des murs et façades des universités aux fins d'y afficher des panneaux publicitaires. Formes décomplexées de la mise en œuvre du marché de la connaissance, ces solutions informent sur le type singulier de programmation politique et budgétaire en cours dans l'enseignement supérieur et la recherche en France. L'absence de volonté sérieuse de donner des moyens à la hauteur des besoins pour ce champ de politique publique éclaire sans doute les volontés de soutenir une recherche privée et lucrative, comme en atteste la distribution, sans véritable contrôle ni exigence, des crédits d'impôt pour la recherche privée. Assurément, ce tableau ne peut qu'alerter sur l'effondrement actuel et à venir, sauf changements politiques majeurs, des conditions de possibilité des activités scientifiques et particulièrement pour les sciences humaines sociales, qui étaient déjà les enfants pauvres des financements de la recherche en France.

Conclusion

En comparaison avec d'autres contextes internationaux, mais sans donner raison aux propos du ministre, la situation institutionnelle des universités et des unités de recherche françaises est très inquiétante, mais pour partie protégée, même très faiblement tant que les droits de l'enseignement supérieur et de la recherche seront encore préservés. Les nominations de fonctionnaires ont considérablement diminué, mais certaines persistent, les subventions publiques pour la recherche se poursuivent, même si leur volume diminue fortement depuis au moins cinq ans, très loin des besoins réels.

Toutefois, l'articulation de plus en plus tendue entre les différentes missions d'enseignement et de recherche, la multiplication des personnels précaires pour faire fonctionner la recherche française (leur nombre dépassant par endroits la part de personnels titulaires)⁷³ et la part budgétaire effrénée dévolue à la recherche privée, via les crédits d'impôt et autres subventions, effrite régulièrement les conditions pour répondre aux exigences de l'activité scientifique publique, même dans une version réduite comme déclinée dans le guide de survie présenté en amont. Il est probable que les effets visibles de cette déconsidération politique depuis quinze ans n'apparaissent réellement que plus tard sous des formes diverses. Quelques signes supplémentaires des effets de cette dégradation, comme la chute du nombre d'étudiants intéressés par un parcours doctoral

⁷² OST (Observatoire des Sciences et Techniques) (2024). *La position scientifique de la France dans le monde et en Europe. Analyse de différents corpus de publications et de projets européens*. Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur, (2024).

⁷³ Sources syndicales ou de collectifs 2025-2026.

ou l'absence de candidatures sérieuses à des postes de professeurs des universités malgré la pénurie générale de supports, doivent nous alerter sur le fait qu'un changement structurel est en cours, même si sa lecture est encore difficile.

Pour conclure enfin, dans cet ensemble de constats et d'analyses, il faut mentionner la place occupée par une potentielle recherche en travail social et ses liens avec les acteurs des unités de recherche universitaire. Avant toute chose, il faut prendre en compte un enjeu d'échelle où la part de la formation en travail social et d'une activité scientifique afférente apparaît peser bien peu dans les mécanismes décrits à l'égard de la recherche publique. D'un point de vue seulement financier, point de vue qui fait autorité aujourd'hui, les quelques centaines de millions d'euros du champ de la formation en travail social, pilotés et arbitrés généralement par les Régions, ne risquent pas d'imposer une quelconque inclinaison au sein d'une politique publique de la recherche, même réduite aux sciences humaines et sociales, au regard des milliards d'euros qu'elle représente dans le budget de l'État. En outre, la recherche sur le travail social n'a jamais vraiment gagné de place crédible dans les politiques scientifiques, ce que Michel Chauvière constatait déjà à la fin des années 1990⁷⁴ ne trouve pas d'infirmité dans le paysage contemporain.

Ensuite, si les conditions institutionnelles spécifiques à l'activité scientifique ne sont pas, ou plus, réunies dans le fonctionnement actuel des services publics de la recherche, dont c'est normalement la mission régalienne, il est difficile d'imaginer qu'elles le soient un jour dans les centres de formation en travail social. Cette situation est regrettable pour les acteurs de ces centres de formation, mais elle doit rendre lucide sur le fait que cela infirme *de facto* la possibilité d'activités scientifiques au sein de ces établissements, même en mode survie. Si un souhait peut être formulé, c'est celui de voir advenir une lucidité d'ensemble à l'égard de cette situation politiquement et épistémologiquement inquiétante. Cette élucidation pourrait servir de base à une éventuelle résistance commune en vue de structurer des pratiques scientifiques coconstruites⁷⁵ autour de cet objet digne d'intérêt qu'est le travail social.

⁷⁴ M. Chauvière, *La Recherche en quête du social* (1989).

⁷⁵ Une telle perspective impliquerait par exemple, de discuter, dans le cadre d'un véritable débat scientifique (où les cadres théoriques et méthodologiques sont explicites et éprouvés) sur ce qu'apporte (de plus et de moins) une recherche mettant l'accent sur la participation des personnes impliquées ou une recherche où les protagonistes veulent simultanément soutenir des changements politiques afférents comme l'émancipation sociale ou la reconnaissance des personnes ayant droit. Il y aurait alors à discuter des tensions épistémologiques qu'impliquent ces options par rapport à d'autres options, toujours discutables car relatives au paradigme scientifique choisi. Cette voie éloignerait d'une approche compréhensive tenue principalement par des convictions idéologiques et interdisant les débats épistémologiques. La contribution de Manuel Boucher dans ce numéro nous semble à ce titre en cohérence avec ces perspectives. Ainsi, malgré l'esprit de concurrence que fait souffler le nouveau management sur les services publics, il ne s'agit pas de promouvoir une forme de protectionnisme universitaire et académique qui se ferait contre le champ de la formation en travail social.

Références bibliographiques

- ARENDRT H., 1983, *Condition de l'homme moderne*, Paris, Calman-Lévy.
- BACHELARD G., 1938, *La formation de l'esprit scientifique*, Paris, Virgin.
- BERTHELOT J.-M., 2001, *Épistémologie des sciences sociales*, Paris, PUF.
- BERTHELOT J.-M., 1990, *L'intelligence du social*, Paris, PUF.
- BOURDIEU P., CHAMBOREDON J.-C., PASSERON J.-C., 1968/2005, *Le métier de sociologue*, Paris, Mouton de Gruyter.
- BERTHELOT J.-M., 1996, *Les vertus de l'incertitude*, Paris, PUF.
- BOURDIEU P., 1988, *Homo academicus* (postface), Paris, Éditions de Minuit.
- CASTEL R., HAROCHE C., 2001, *Propriété privée, propriété sociale, propriété de soi. Entretien sur la construction de l'individu moderne*, Paris, Fayard.
- CHAUVIÈRE M., 1989, *La Recherche en quête du social*, Paris, Éditions CNRS.
- CHAUVIÈRE M., GAILLARD R., 2020, « Formations au travail social et université. Sociologie d'une asymétrie historique devenue complicité adverse », in Alix J.-S., Autès M., Marlière E. (Dir), *Le travail social en quête de légitimité*, chapitre 4, p. 73-111.
- Collectif des revues en lutte, 2020, « Sciences en danger, revues en lutte », *Cahiers des Amériques latines*, Paris.
- FOUCAULT M., 1966, *Les mots et les choses*, Paris, Gallimard.
- GAILLARD R., 2023, *Solidarité à crédit. Sociologie de l'argent social*, Rennes, PUR.
- GRANGER C., 2015, *La destruction de l'université française*, Paris, La Fabrique.
- HABERMAS J., 1976, *Connaissance et intérêt*, Paris, Gallimard.
- HEIDEGGER M., 1927/1986, *Être et Temps*, Paris, Gallimard.
- KANT E., 1781/2006, *Critique de la raison pure*, Paris, Flammarion.
- LAHIRE B., 2023, *Les structures fondamentales des sociétés humaines*, Paris, La découverte.
- LAHIRE B., 2025, *Savoir ou périr*, Paris, Le Seuil.
- LEBRUN J.-P., 2010, *La condition humaine n'est pas sans conditions*, Paris, Denoël.
- LOPEZ ALOS J., 2019, *Crítica de la razón precaria. La vida intelectual ante la obligación de lo nuevo*, Madrid, Los Libros de la Catarata.
- LOPEZ ALOS J., 2021, « Critique de la raison précaire. La vie intellectuelle face à l'obligation de l'extraordinaire », *Tracés. Revue de Sciences humaines*, 40, p. 183-200.
- OST (Observatoire des Sciences et Techniques), 2024, *La position scientifique de la France dans le monde et en Europe. Analyse de différents corpus de publications et de projets européens*, Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (HCERES).
- P.E.C.R.E.S, 2011, *Recherche précarisée, recherche atomisée. Production et transmission des savoirs à l'heure de la précarisation*, Paris, Raison d'Agir - Eyrolles.
- RULLAC S., TABIN J.-P., FRAUENFELDER A., (dir.), 2018, *La fabrique du doctorat en travail social - Controverses et enjeux*, Rennes, Presses de l'EHESP.
- TASSET C., 2015, *Les intellectuels précaires, genèses et réalités d'une figure critique*. Thèse de sociologie, Paris, EHESS.
- VINOKUR A., 2008, « vous avez dit « autonomie » ? », *Mouvements*, 55-56(3), p. 72-81. <https://doi.org/10.3917/mouv.055.0072>.
- WEIL S., 1951, *La condition ouvrière*, Paris, Gallimard.

Sitographie

Public Sénat, « L'université ce n'est pas Zola non plus »,

<https://www.publicsenat.fr/actualites/education/situation-financiere-des-universites-ce-nest-pas-zola-non-plus-relativise-le-ministre-de-lenseignement-superieur>.

<https://www.lemonde.fr/blog/huet/2019/12/12/antoine-petit-conteste-au-cnrs/>

Rapports DARES (Jaunes budgétaires), Cour des Comptes (Rapports 2022-2024), Notes de l'OFCE (2023-2024), Rapports IGAS/IGF.

SNESUP (<https://www.snesup.fr/>).

SUD ESR (<https://www.sudeducation.org/degredenseignement/superieur/>).

Rogue ESR (<https://roqueesr.fr/>).